

Bulletin d'inscription

à retourner avant le 04 octobre 2025

"VIDE TA CHAMBRE"

19 octobre 2025 à Marguerittes

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° Carte d'identité : _____

Délivrée le : ____/____/____ par _____

Joindre obligatoirement la photocopie de votre Carte d'identité recto-verso au dossier

Réserve tarifs avec table :

1 table de 2m20 X 10 €

2 tables de 2m20 x 15 €

Réserve tarifs emplacement sans table :

2m50 linéaire X 8 €

5m linéaire x 13 €

Montant total du règlement : _____

Déclare sur l'honneur de :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : _____ le ____/____/____

Signature

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du montant de la réservation, de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité, et du règlement intérieur signé seront pris en considération.

Le paiement doit être effectué à la réservation par chèque à l'ordre de l'association APE GENESTET ou via Helloasso.





REGLEMENT INTERIEUR DU “VIDE TA CHAMBRE” ORGANISE PAR L’APE DE L’ECOLE MATERNELLE GENESTET

Article 1 : L’APE de l’école maternelle Génestet organise un Vide ta chambre le dimanche 19 octobre 2025 de 8h30 à 16h, plateau sportif de l’école De Marcieux.

Le Vide ta chambre se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le Vide ta chambre est ouvert aux particuliers, sous réserve des places disponibles, pour la vente d’objets personnels et utilisés tels que jouets, vêtements, livres, objets de décoration pour les enfants et articles de puériculture. L’APE se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision. L’entrée est gratuite pour les visiteurs.

Article 3 : Le prix de l’emplacement avec table(s) est fixé à 10€ la table de 2m20 et 15€ les 2 tables. Le prix de l’emplacement seul de 2m50 linéaire est de 8€ et de 13€ les 5 mètres (possibilité pour les exposants d’apporter leur propre table/chaise). Les exposants s’engagent à assurer une présence continue sur leur emplacement pendant toute la durée du Vide ta chambre.

Article 4 : Toute inscription n’est prise en compte qu’après réception du dossier complet (fiche exposant, attestation sur l’honneur, règlement de l’inscription). La totalité des pièces est à renvoyer avant le 04/10/2025, sans garantie de places restantes. La validation de l’inscription sera notifiée dans les jours qui suivent votre inscription.

Article 5 : Les exposants s’engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type par année civile (attestation à compléter sur le dossier d’inscription). L’APE ne pourra pas être tenue responsable en cas de fausse déclaration des exposants.

Article 6 : Les enfants sont autorisés à tenir un stand, sous réserve d’être accompagné d’un adulte pendant toute la durée du Vide ta chambre. Les enfants sont placés sous la responsabilité du (ou des) adulte(s) qui les accompagne(nt).

Article 7 : Les exposants s’installent sur les emplacements le dimanche 19 octobre à partir de 7h jusqu’à 8h. Passé 8h45, l’emplacement ne sera plus réservé et pourra être attribué à un nouvel exposant par les membres de l’APE. Une fois leur véhicule déchargé, les exposants doivent garer leur véhicule sur le parking de la médiathèque. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne pourra circuler entre 9h et 16h sur les lieux du vide ta chambre.

Article 8 : Les exposants doivent présenter la pièce d’identité originale (dont la photocopie est à joindre au dossier d’inscription) avant de s’installer sur leur emplacement. Conformément à la réglementation en vigueur, l’APE tient un registre des exposants. Il est à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée du Vide ta chambre et déposé ultérieurement en préfecture.

Article 9 : Les emplacements sont attribués par tirage au sort en amont du Vide ta chambre.

Article 10 : Les exposants s'installent sur les emplacements qui leur sont attribués par les membres de l'APE. Ils ne peuvent en aucun cas les contester. Seul les membres de l'APE sont habilités à faire des modifications, si nécessaire. L'exposant ne peut céder son emplacement à une autre personne.

Article 11 : L'APE s'engage à assurer la promotion du Vide ta chambre (diffusion de l'information, affiches...).

Article 12 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité des exposants. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. L'APE ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol, de dégradation ou de tout autre préjudice lors du Vide ta chambre. Tout litige entre exposant et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'APE.

Article 13 : Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'animaux, de produits alimentaires, de contrefaçons, d'armes.

Article 14 : Les exposants sont priés de respecter le bon déroulement du Vide ta chambre, l'ordre public et la moralité.

Article 15 : L'APE tient une buvette et propose de la petite restauration le jour du Vide ta chambre. Elle est accessible aux visiteurs et aux exposants.

Article 16 : Le site du Vide Ta Chambre (plateau sportif) est une zone non-fumeur, un espace zone fumeur sera attribué

Article 17 : Le Vide ta chambre se termine le dimanche 19 octobre 2025 à 16h. Chaque exposant doit libérer son emplacement et le laisser propre.

Article 18 : Cette manifestation se tenant en plein air, les intempéries (pluie, vent, grêle, tempête...) ne sont pas considérées comme forces majeures. En conséquence, aucun remboursement ne sera accordé. Uniquement en cas d'annulation de la part de l'organisateur, les exposants seront remboursés soit via HelloAsso soit par chèque selon le moyen de paiement utilisé.

Article 19 : Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement. Toute personne qui ne respecte pas les articles précédents ne sera plus autorisée à participer au Vide ta chambre et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

NOM/PRENOM

DATE ET SIGNATURE